FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

55, rue de Belleville
75019 PARIS

SIREN : 775 694 763
APE : 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 87 75 02 00
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

55, rue de Belleville
75019 PARIS

SIREN : 775 694 763
APE : 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » en page 13 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06 et sur le paragraphe « Information au titre des principes et méthodes comptables » en page 13 de l'annexe relatif au principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet JEGARD Paris

Catherine SAGE
Associée

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Catherine SAGE (c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 09/07/2026 11:46:36
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 316718

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	48 587	45 460	3 127	7 840
Autres immobilisations incorporelles	25 000		25 000	25 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 078 931	662 005	416 926	304 841
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 169		1 169	
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	700 000		700 000	500 000
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				1 662
Prêts	86 760		86 760	42 985
Autres immobilisations financières	115 309		115 309	116 906
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 056 756**	**707 465**	**1 349 291**	**1 000 234**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	950 836	585 559	365 277	610 065
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	693 152	72 779	620 373	402 397
Charges constatées d'avance	68 665		68 665	25 387
Valeurs Mobilières de Placement	303 426		303 426	165 029
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 635 350		1 635 350	1 935 535
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 651 428**	**658 338**	**2 993 090**	**3 138 413**
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	**5 708 184**	**1 365 803**	**4 342 382**	**4 138 647**

**Modèle Fondation*

- BILAN PASSIF -

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires	1 139 322	1 139 322
Fonds propres complémentaires	279 216	279 216
Total Fonds propres sans droit de reprise	**1 418 539**	**1 418 539**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 036 793	1 036 793
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*1 036 793*	*1 036 793*
Report à nouveau	-3 801 161	-3 932 892
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-2 699 460*	*-2 487 552*
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-393 912	131 731
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-384 263*	*313 108*
Situation Nette (sous-total)	**-1 739 742**	**-1 345 830**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	62 907	31 054
Provisions réglementées	5 055	5 055
TOTAL FONDS PROPRES	**-1 671 780**	**-1 309 721**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 963 229	1 710 229
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**1 963 229**	**1 710 229**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	174 312	174 312
Provisions pour charges	122 700	122 700
TOTAL PROVISIONS	**297 012**	**297 012**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	25 155	22 432
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 617	416 631
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 174 910	2 939 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	22 011	50 945
Produits constatés d'avance	207 227	11 919
TOTAL DETTES	**3 753 921**	**3 441 126**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**4 342 382**	**4 138 647**

**Modèle Fondation*

- COMPTE DE RESULTAT -

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	1 621 878	1 613 627
dont ventes de prestations des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	*1 194 303*	*1 215 689*
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	17 319 365	16 785 946
dont concours publics des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	*15 159 105*	*15 549 928*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	22 505	25 135
Dont les dons manuels	*22 505*	*25 135*
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		33 930
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12 500	
Utilisations des fonds dédiés		169 928
Autres produits	352 775	317 396
Total des produits d'exploitation (I)	**19 329 022**	**18 945 962**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	3 157 145	3 265 105
Aides financières		150 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 331 537	1 258 055
Salaires	10 642 928	9 822 468
Cotisations sociales	4 184 444	3 867 518
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	118 006	208 556
Dotations aux provisions		135 312
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	253 000	89 585
Autres charges	60 138	58 693
Total des charges d'exploitations (II)	**19 747 197**	**18 855 292**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-418 175**	**90 669**
Produits Financiers		
Produits financiers de participations	8 638	20 005
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 624	11 171
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	**24 262**	**31 176**
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	**24 262**	**31 176**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**-393 912**	**121 845**
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		16 727
Charges Exceptionnelles (VI)		6 841
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**9 886**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**19 353 285**	**18 993 865**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**19 747 197**	**18 862 134**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-393 912**	**131 731**
dont résultat des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	*-384 263*	*313 108*
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		

**Modèle Fondation — Comptes annuels au 31/12/2025*

	31/12/2025	31/12/2024
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

**Modèle Fondation*

ANNEXE COMPTABLE

FONDATION MAISON DES CHAMPS

Annexe des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4 342 382 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de 393 912 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

La Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise a été reconnue d'utilité publique en 1932. Depuis plus de 90 ans, elle accompagne les personnes les plus fragiles pour lutter contre les précarités, la perte d'autonomie et l'isolement.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester et d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui, telles que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités. Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Les activités de la Fondation sont les suivantes :

– Le service d'Aide et d'Accompagnement à domicile / AADom solidarité 75 : apporter aux personnes âgées et/ou en situation de handicap l'aide nécessaire pour accomplir les actes essentiels et quotidiens de la vie ;

– Le service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) : 345 places dont 25 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 20 places au titre d'une Équipe Spécialisée Alzheimer : prodiguer des soins et contribuer à maintenir un lien social pour les personnes ;

– L'ESSIP (Équipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité) : 69 places ;

– Deux appartements d'hébergement temporaire : accueillir ponctuellement des personnes âgées et/ou en situation de handicap ;

– Des interventions de nuit au domicile : soutenir et rassurer les personnes fragiles par une aide nocturne ;

– Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : 45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit : permettre à des adultes en situation de handicap psychique de bénéficier d'un accompagnement social individuel et personnalisé ;

– Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) : 89 places, 39 sur Paris et 59 sur le Val-de-Marne (dont 15 places d'ACT hors les murs) : accompagner et héberger des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes et en situation de précarité sociale ;

— La gestion locative : 4 places d'hébergement destinées à l'accueil de patients d'un hôpital ;

— La coordination des équipes mobiles médico-sociales (déployées dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé) : intervenir en appui des professionnels et des personnes accompagnées à leur domicile ;

— **L'ULS Herold** : 7 places : produire une offre de logements accompagnés au bénéfice de personnes en difficulté ;

– Le Carrefour des Solidarités : construire une solidarité de proximité en soutien aux personnes les plus fragiles ;

– Le service d'Action sociale et solidaire : regroupant les interventions d'accompagnement social sur les sites « Solidarités Indochine Sérurier » et « Charles Hermite », ainsi que l'action HLM Accompagnés, coportée par Elogie-Siemp et la Fondation, destinée à favoriser de façon pérenne l'accès au logement et le maintien dans le logement de personnes en grande difficulté ;

– L'Institut de Recherche et Formation en Intervention Sociale et de Santé (IRFISS).

– La crèche Sainte-Lucie : 66 berceaux : contribuer à l'apprentissage de la vie des enfants accueillis ; six places sont aménagées pour accueillir des enfants en situation de handicap.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout indissociable, sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat et comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

La Fondation a obtenu de l'ARS l'autorisation de créer à titre expérimental un « Equipe Mobile Diogène » destinée sur demande de partenaires sociaux à prendre en charge la situation de personnes dont le logement est devenu en grande partie inaccessible voire dangereux et insalubre du fait de l'accumulation d'objet et négligence d'hygiène domestique. Cette équipe a démarré en 2025.

Au cours de l'exercice, la Fondation a procédé à une souscription complémentaire au capital de la SCI à hauteur de 200 K€.

Arrivée d'une nouvelle direction générale en 2025.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

La Fondation a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La situation de trésorerie prévisionnelle permet d'assurer la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de règlementation comptable :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation,
- Des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à
- but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui vient amender et préciser le 2018-06.
- Du règlement ANC n°2022-02 qui vient apporter des précisions au règlement 2018-06 (concours publics).
- Du règlement ANC n°2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03 dans notion de résultat exceptionnel ainsi que dans le traitement des transferts de charges.
- Du règlement ANC n°2023-03 qui vient appliquer le règlement ANC 2022-06 aux entités sans but lucratif Ils sont également établis en conformité avec les textes législatifs et réglementaires propres au secteur social et médicosocial, notamment le code de l'action sociale et des familles et les plans de comptes spécifiques applicables aux ESSMS.
- De l'Arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Fondation présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces règlements. La première application du règlement correspond à un changement de règlementation, donc à un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquence sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 sont présentés dans la colonne « 31/12/2024 » en conformité avec les comptes certifiés. Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « 31/12/2024 », dans les postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ; les produits et charges exceptionnels constatés en 2024 sont maintenus dans les rubriques « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

À l'occasion de la première application des nouvelles dispositions (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes), la Fondation a revu ses principes de comptabilisation des éléments ci-dessus. Les comptes annuels sont également établis en conformité avec les textes législatifs et réglementaires propres au secteur social et médico-social, notamment le code de l'action sociale et des familles et les plans de comptes applicables aux ESSMS (règlement ANC n° 2019-04).

Le tableau ci-dessous présente, pour les principaux flux concernés par la réforme, la comptabilisation retenue au titre de l'exercice 2025 selon la nouvelle réglementation (résultat courant) et celle qui aurait résulté de l'ancienne réglementation (résultat exceptionnel) :

Nature du flux	Ancien compte (résultat exceptionnel)	Nouveau compte (résultat courant)	Montant 2025
Pénalités et amendes fiscales ou pénales	6712	65820000	4 952 €
Quote-part de subventions virée au résultat	777	74700000	10 701 €
Indemnité d'assurance (sinistre)	7788	75870000	26 544 €

Ce changement n'a aucune incidence sur le résultat net de l'exercice ni sur les comptes antérieurs : il se traduit uniquement par un reclassement de présentation du résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

Aucun produit ni charge exceptionnelle n'est comptabilisé au titre de l'exercice 2025 (2024 : produits exceptionnels 16 727 € ; charges exceptionnelles 6 841 €). En application du règlement ANC n° 2022-06, le résultat exceptionnel est recentré sur les événements majeurs et inhabituels : les pénalités et amendes (4 952 € en 2025) ainsi que les aides aux bénéficiaires (36 519 €) sont présentées en autres charges de gestion courante, et la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat (10 701 €) est présentée en produits d'exploitation.

Organisation comptable et agrégation des comptes :

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, ainsi qu'une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des établissements et services suivants : Aide à domicile (prestataire) intégrant les U.L.S., SSIAD intégrant l'ESA, ESSIP, Appartement d'Hébergement Temporaire Garonne, crèche Sainte-Lucie, gardes itinérantes de nuit, SAVS, ACT (intégrant les ACT hors les murs et ACT HLM), Carrefour des Solidarités, Action Sociale et Solidaire, et Vie associative (IRFISS).

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Les comptes annuels de l'organisme gestionnaire résultent de la sommation des différentes comptabilités. Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents (service prestataire, U.L.S. et S.A.V.S. : DSOL ; ACT et ACT HLM, SSIAD, ESSIP : ARS).

Toutes les opérations internes réalisées entre les établissements et services de la Fondation sont éliminées : au bilan, les créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison ; au compte de résultat, les frais de siège et quotes-parts de résultat (comptes 655/755), soit 132 537,00 € au titre de l'exercice 2025 (58 963,00 € en 2024).

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2025 s'élève à 951 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 586 K€ selon les critères suivants :

· Les créances de plus d'un an sont dépréciées en totalité.

· Les créances bénéficiaires SAAD de plus de 90 jours sont dépréciées à 33%.

· Les créances bénéficiaires AHT de plus de 90 jours sont dépréciées à hauteur de 50% ou 100 % selon les usagers.

· Les créances familles crèches de plus de 90 jours sont dépréciées à 50%.

· Le solde des clients divers enregistré en Gestion associative est déprécié en totalité.

Le montant des autres créances s'élève à 693 K€. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 73 K€.

Provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de la Fondation à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation, et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange. La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation. Les modalités d'amortissement (mode et durée) appliquées à chaque catégorie d'immobilisation sont présentées, conformément au règlement ANC n° 2022-06, dans le tableau de variation des amortissements ci-après.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels et licences	1 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

État de l'actif immobilisé :

Immobilisations incorporelles

Compte	Valeur brute début exercice	+ Acquisitions	- Cessions / sorties	Valeur brute fin exercice
20500000 – Concessions et droits similaires	48 587			48 587
20600000 – Droit au bail	25 000			25 000
TOTAL (I)	**73 587**			**73 587**

Immobilisations corporelles

Compte	Valeur brute début exercice	+ Acquisitions	- Cessions / sorties	Valeur brute fin exercice
21810000 – Installations générales	391 391	66 302		457 694
21820000 – Matériel de transport	232 386	82 456	55 484	259 358
21830000 – Matériel de bureau et matériel informatique	224 653	76 620		301 272
21840000 – Mobilier	60 607			60 607
23180000 – Immobilisations en cours (autres immo. corporelles)		1 169		1 169
TOTAL (II)	**909 037**	**226 547**	**55 484**	**1 080 100**

Immobilisations financières

Compte	Valeur brute début exercice	+ Acquisitions	- Cessions / sorties	Valeur brute fin exercice
26100000 – SCI Belleville	500 000	200 000		700 000
26710000 – Créances rattachées à des participations	1 000			1 000
27180000 – Autres titres immobilisés	1 662		1 662	
27480000 – Prêt Action Logement	42 985	43 775		86 760
27500000 – Dépôts et cautionnements versés	116 906		1 596	115 309
TOTAL (III)	**662 553**	**243 775**	**3 258**	**903 069**

	Valeur brute début exercice	+ Acquisitions	- Cessions / sorties	Valeur brute fin exercice
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**1 645 177**	**470 322**	**58 742**	**2 056 756**

Amortissements de l'actif immobilisé :

Compte	Mode et durée d'amortissement	Valeur début exercice	+ Dotations	- Diminutions / sorties	Valeur fin exercice
28050000 – Amortissements concessions, droits similaires	Linéaire – 1 à 5 ans	40 747	4 713		45 460
28181000 – Amortissements des installations, agencements, aménagements	Linéaire – 10 ans	208 432	31 262		239 694
28182000 – Amortissements matériel de transport	Linéaire – 5 ans	173 170	30 700	55 484	148 386
28183000 – Amortissements matériel de bureau / informatique	Linéaire – 1 à 5 ans	173 593	46 592		220 185
28184000 – Amortissements du mobilier	Linéaire – 5 à 10 ans	49 001	4 739		53 740
TOTAL GÉNÉRAL		**644 943**	**118 006**	**55 484**	**707 465**

Dépréciations de l'actif :

Compte	Valeur début exercice	+ Dotations	- Reprises	Valeur fin exercice
49100000 – Dépréciation des comptes usagers	585 559			585 559
49600000 – Dépréciation des comptes débiteurs divers (détournements d'espèces)	72 779			72 779
TOTAL	**658 338**			**658 338**

Valeurs mobilières de placement et titres immobilisés :

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, les valeurs mobilières de placement et les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur actuelle (valeur de marché ou valeur de remboursement pour les parts sociales et livrets réglementés). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

À la clôture de l'exercice, la valeur actuelle des titres détenus est au moins égale à leur valeur d'entrée. Aucune dépréciation n'a en conséquence été constatée.

Nature des titres	Nombre de titres	Valeur brute (€)	Dépréciation (€)	Valeur nette (€)
50810000 – Parts sociales Crédit Coopératif	10 618	161 924		161 924
50812000 – Comptes titres BTP Trésorerie	5,26	62 195		62 195
50820000 – Livret A	–	76 873		76 873
50821000 – Livret Agir Fondations	–	2 433		2 433
TOTAL		**303 426**		**303 426**

Les parts sociales du Crédit Coopératif sont des titres non cotés, remboursables à leur valeur nominale de 15,25 €. Les parts du fonds BTP Trésorerie sont valorisées à la valeur liquidative du 31 décembre 2025. Les livrets A et Agir Fondations sont des placements réglementés inscrits pour leur valeur nominale, intérêts capitalisés inclus.

Les revenus de ces titres sont enregistrés au compte 764 « Revenus des valeurs mobilières de placement ».

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000
Prêts (Action Logement)	86 760		86 760
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements versés)	115 309		115 309
Créances clients, usagers et comptes rattachés	950 836	950 836	
Autres créances	693 152	693 152	
Charges constatées d'avance	68 665	68 665	
TOTAUX	**1 915 722**	**1 712 653**	**203 069**

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui se rattachent à l'exercice suivant. Elles ne présentent aucun caractère exceptionnel.

Compte	Libellé	Montant 2025
48600000	Loyers et charges locatives (1er trimestre 2026)	47 198
	Prestations d'archivage (Iron Mountain)	16 891
	Primes d'assurance	3 120
	Redevances de crédit-bail / leasing	1 456
TOTAL		**68 665**

Produits à recevoir :

Les produits à recevoir correspondent à des produits acquis à l'exercice et non encore facturés ou encaissés à la clôture.

Compte	Libellé	Montant 2025
43780000	UP tickets restaurant	7 595
43783000	IJ nettes	124 503
44100000	État – subventions à recevoir	214 539
44870000	Produits à recevoir	56 250
45700000	Associés – dividendes à recevoir	29 530
46870000	Produits à recevoir	141 257
TOTAL		**573 674**

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué à des membres, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou du déficit.

Tableau de variation des fonds propres ESSMS :

Variation des fonds propres	Début exercice	Affectation résultat	+ Augmentation	- Diminution	Fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 418 539				1 418 539
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 036 793				1 036 793
Dont réserves activités ESMS gestion contrôlée	*1 036 793*				*1 036 793*
Report à nouveau	-3 932 892	131 731			-3 801 161
Dont RAN activités ESMS gestion contrôlée	*-2 487 552*	*-211 908*			*-2 699 460*
Excédent ou déficit de l'exercice	131 731	-131 731		393 912	-393 912
Dont résultat activités ESMS gestion contrôlée	*313 108*	*-313 108*		*384 263*	*-384 263*
Situation nette	-1 345 830			393 912	-1 739 742
Subventions d'investissement	31 054		42 554	10 701	62 907
Provisions réglementées	5 055				5 055
TOTAUX	**-1 309 721**	**0**	**42 554**	**404 613**	**-1 671 780**

Résultat de l'exercice :

Le résultat comptable de la Fondation est déterminé par différence entre les produits et les charges de l'exercice de l'ensemble des établissements et services. Compte tenu des modalités de financement et de l'indépendance de chaque établissement ou service, les compensations entre déficits et excédents des différents établissements ne peuvent exister.

Détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-393 912	131 731
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	**-393 912**	**131 731**
Dont résultat effectif sous gestion propre	*-9 650*	*-181 377*
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	*-384 263*	*313 108*

Information sur les fonds dédiés :

Les fonds dédiés correspondent à la part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement ANC n° 2018-06). Conformément au règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales, les crédits non reconductibles (CNR) accordés par les autorités de tarification ne sont plus comptabilisés en provisions pour charges mais en fonds dédiés.

Projets	À l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		À la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
19220100 – Fonds dédiés SSIAD - Formation Personnel	276 195				276 195	276 195
19220200 – Fonds dédiés SSIAD – Informatisation	37 648				37 648	37 648
19220300 – Fonds dédiés SSIAD - Formation 2 IDE	44 987				44 987	
19220400 – Fonds dédiés SSIAD - Informatisation dossiers	41 101				41 101	41 101
19220600 – Fonds dédiés ESSIP	102 234				102 234	
19220700 – Fonds dédiés SSIAD - Tests Et Dépistage	8 957				8 957	8 957
19220800 – Fonds dédiés SSIAD Flotte téléphonique	13 500				13 500	5 000
19220900 – Fonds dédiés Formation 2 IDE	328 000				328 000	328 000
19221000 – Fonds dédiés ACT 75	137 253	15 000			152 253	65 503
19221100 – Fonds dédiés ACT 75 - Extension 7 Places	58 638				58 638	
19221200 – Fonds dédiés ACT 75 – COVID	19 530				19 530	19 530
19221300 – Fonds dédiés SSIAD Box + vélos	42 000				42 000	42 000
19222000 – Fonds dédiés ACT 94	166 252	39 000			205 252	166 252
19222100 – Fonds dédiés ACT 94 - Extension 7 Places	13 929				13 929	
19222200 – Fonds dédiés ACT 94 – COVID	22 760	20 000			42 760	22 760
19222230 – Fonds dédiés ACT HLM	101 670	13 000			114 670	52 770
19222240 – Fonds dédiés 2023 ACT 94	6 000				6 000	
19400000 – Fonds dédiés ETP	60 212				60 212	
19410000 – Fonds dédiés FSH	10 000				10 000	10 000
19411000 – Fonds dédiés PAERPA	19 703				19 703	19 703
19413000 – Fonds dédiés Sport Et Nutrition	21 488				21 488	
19414000 – Fonds dédiés EMD - Avance Sur Subvention		166 000			166 000	
19510000 – Fonds dédiés Carrefour Des Solidarites	22 649				22 649	22 649
19610000 – Commission Aide Aux Salaries	606				606	
19620000 – Commission D'action Sociale	94 014				94 014	
19650000 – Dons - Gestion Associative	60 902				60 902	14 180
TOTAL	**1 710 229**	**253 000**			**1 963 229**	**1 132 248**

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par la Fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres ; les subventions affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien financé.

Compte	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
13110000 – Subventions d'investissement	47 781		28 064	19 717
13141000 – Subvention d'investissement Paris		45 794		45 794
13151000 – Subvention équipement CAF		24 824		24 824

**Modèle Fondation — Comptes annuels au 31/12/2025*

Compte	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
13900000 – Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-16 727		10 701	-27 428
TOTAL (net)	**31 054**	**70 618**	**38 765**	**62 907**

Informations sur les provisions pour risques et charges et provisions réglementées :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
15110000 – Provisions pour litiges	15 000			15 000
15180000 – Autres provisions pour risques	135 312			135 312
15181000 – Provision loi du 05/03/2014	24 000			24 000
15300000 – Provisions pour pensions et obligations similaires	122 700			122 700
14120000 – Provisions réglementées : renforcement de la couverture	5 055			5 055
TOTAUX	**302 067**			**302 067**

Provision pour indemnité de fin de carrière

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. L'évaluation a été effectuée valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 1 024 K€.
Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :
. Tous les CDI présents au 31/12/2025
· Age de départ à la retraite : 64 ans
· Taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
· Taux d'actualisation : 3.96%
· Taux de charges sociales : 55% pour les cadres et 45 % pour les non-cadres.
· Probabilité de survie : La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2019-2021
Convention FEHAP.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts et cautionnements reçus)	25 155		25 155	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 617	324 617		
Dettes fiscales et sociales	3 174 910	3 174 910		
Autres dettes	22 011	22 011		
Produits constatés d'avance	207 227	207 227		
TOTAUX	**3 753 921**	**3 728 766**	**25 155**	

Charges à payer :

Les charges à payer correspondent à des charges engagées au titre de l'exercice et non encore facturées ou décaissées à la clôture.

Compte	Libellé	Montant 2025
40800000	Fournisseurs – factures non parvenues	59 503
42820000	Dettes provisionnées pour congés à payer	948 338
42860000	Provisions RTT	170 888
42861000	Provision prime précarité	6 340
42862000	Provision modulation	98 535
42865000	Provision compte épargne temps (CET)	139 529
43781000	Effort à la construction	45 420
43860000	Autres charges à payer – charges sociales sur provision congés payés	369 121
	Autres charges à payer – charges sociales sur provision RTT	91 475
	Autres charges à payer – charges sociales sur provision prime de précarité (CDD)	11 474
43862000	Provision revalorisation du point	134 319
43863000	Charges sur provision modulation	27 652
43865000	Provision écart taux retraite	132 199
43866000	Charges sur provision CET	45 584
44860000	Autres charges à payer – charges fiscales sur provision congés payés	80 606
	Autres charges à payer – charges fiscales sur provision RTT	14 913
	Autres charges à payer – charges fiscales sur provision CET	11 461
	Autres charges à payer – charges fiscales sur provision modulation	7 888
TOTAL		**2 395 244**

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits encaissés ou facturés au cours de l'exercice mais qui se rattachent à l'exercice suivant. Ils sont principalement constitués de dotations et subventions perçues d'avance.

Compte	Libellé	Montant 2025
48700000	Subvention Charles Hermitte perçue d'avance	164 000
	Dotation DSOL (avenant 43) perçue d'avance	31 308
	Subvention Elogie-Siemp perçue d'avance	11 000
	Produits à régulariser (remb. assurance ACT 94)	919
TOTAL		**207 227**

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics et subventions d'exploitation reçus par l'entité :

Concours publics et subventions d'exploitation (en €)	Exercice N	Exercice N-1
SSIAD et ESA – dotation globale de financement	5 901 996	5 872 379
DGF SAVS vers SAAD et subvention de fonctionnement ULS (DASES)		58 000
ESSIP – dotation globale de financement	1 157 497	793 077
ACT 75 / ACT 94 / ACT HLM – dotations globales de financement	3 528 794	3 396 336
SAAD – produits de la tarification DSOL (PA, PH, APA, PCH, GIN, ULS, SAVS nuit)	3 025 025	3 068 033
DSOL – dotation avenant 43 / dotation qualité / avenant 54	547 366	1 354 546
AHT – produits de la tarification	304 442	269 231
SAVS – dotation globale de financement	687 204	597 940
Subvention Ville de Paris	1 051 289	481 372
Subvention ARS	241 236	28 326
Subventions CAF	514 133	593 352
Subventions diverses	201 500	104 841
Différentiel APA/PCH (DASES)	109 018	112 060
Prestations de caisses et départements (CPAM de Paris, CD Val-de-Marne, CD Hérault)	4 168	
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	10 701	
Subventions contrats aidés (ASP – CUI)	34 996	56 453
TOTAUX	**17 319 365**	**16 785 946**

Autres informations :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées. Les 94 bénévoles du Carrefour des Solidarités apportent leur aide et leur soutien aux bénéficiaires de la Fondation, sous différentes formes : accompagnement pédestre ou véhiculé, visites de convivialité, sorties culturelles, animation d'ateliers, aide administrative et numérique, petit bricolage.

Informations relatives aux honoraires du commissaire aux comptes :

En application de l'article R. 123-198 du code de commerce, les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice se répartissent comme suit :

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	34 555,50 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	–
Total	**34 555,50 €**

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Au sens de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Ayant le statut de fondation, l'entité n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation et ne perçoivent pas d'avantages en nature.

Effectif moyen employé pendant l'exercice :

Au 31 décembre 2025 : nombre de salariés 380 représentant 329 ETP

Au 31 décembre 2024 : nombre de salariés 372 ; ETP : 312 ETP

TABLEAU DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT PAR SECTION

Section	Charges	Produits	Résultat comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Gestion contrôlée	Gestion associative
Aide à domicile	5 105 253	5 326 397	221 144		221 144	
SAD	280	-	- 280		- 280	
SAD ULS	184 142	73 051	- 111 091		- 111 091	
SSIAD	5 748 813	5 639 453	- 109 360		- 109 360	
E.S.A.	357 844	335 063	- 22 781		- 22 781	
E.S.S.I.P.	1 232 991	1 184 440	- 48 551		- 48 551	
Équipe Mobile Diogène	212 514	212 500	- 14		- 14	
A.C.T. 75	1 501 075	1 483 106	- 17 969		- 17 969	
A.C.T. 94	1 842 612	1 731 153	- 111 459		- 111 459	
A.C.T. Hors Les Murs	235 951	275 338	39 387		39 387	
AHT Garonne	468 085	439 559	- 28 526		- 28 526	
S.A.V.S.	365 132	369 733	4 601		4 601	
S.A.V.S. Nuit	462 489	419 215	- 43 274		- 43 274	
Mesure 27	72 923	106 657	33 734		33 734	
E.T.P.	28 393	28 736	343		343	
GIN	191 076	911	- 190 165		- 190 165	
Gestion Associative	57 715	204 041	146 326			146 326
Crèche Ste Lucie	1 447 641	1 345 445	- 102 196			- 102 196
Carrefour des Solidarités	141 007	103 847	- 37 160			- 37 160
Centre de formation	2 436	-	- 2 436			- 2 436
Solidarité Indochine Sérurier	67 552	68 500	948			948
Charles Hermite	84 220	82 000	- 2 220			- 2 220
HLM Accompagné	60 225	55 199	- 5 026			- 5 026
Commission d'action sociale	4 366	-	- 4 366			- 4 366
Commission aide aux salariés	5 000	1 480	- 3 520			- 3 520
Sport et nutrition	-	-	-			-
TOTAL	**19 879 735**	**19 485 824**	**- 393 911**	**-**	**- 384 261**	**- 9 650**
Retraitement frais de Siège	60 142	60 142	-			
Retraitement quotes-parts de résultat	72 395	72 395	-			
TOTAL hors retraitements	**19 747 198**	**19 353 287**	**- 393 911**	**-**		

Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeurs comptable des titres	
				Brute	Nette
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet dont capital restant à libérer :	701 000	699 470	700 000	1000	
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis par la fondation	Cautions	Chiffre d'affaires HT	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	17 550	1 370	34 704	-1 986	0
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					